

Rapport annuel 2006/2007

1. Lors de l'Assemblée Générale du 17 novembre 2006 à Bâle, les nouveaux statuts de l'Association UIPC ont été adoptés. Le point essentiel de cette révision concerne la nouvelle composition en nombre du comité directeur : dès 2007, les instituts de formation de l'UIPC ne seront représentés plus que par un seul membre, au lieu de deux comme auparavant.
2. En 2006, le comité directeur a chargé un groupe de travail d'élaborer un concept général pour une formation Master en logopédie et psychomotricité, qui soit interinstitutionnelle et interdisciplinaire. Lors de la séance du comité directeur du 20 juin 2007, une esquisse a été présentée à l'aide d'un document de base. Du côté du comité directeur, on en a salué les résultats dont on a pris acte en remerciant leurs auteurs. Les institutions intéressées par la mise en place d'une formation en logopédie et psychomotricité au niveau Master vont prendre en main les prochaines étapes et ainsi poursuivre les travaux elles-mêmes.
3. Dans l'année écoulée, l'UIPC a participé à deux procédures de consultation de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique, la CDIP.
 - 3.1. Lors de la consultation pour l'accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée, le comité directeur s'est prononcé positivement et a salué le cadre national pour la réglementation du domaine de la pédagogie spécialisée proposé.
 - 3.2. La deuxième consultation qui a été faite, concernant les trois instruments en lien avec l'accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée, a aussi été dans son principe jugée favorablement par le comité directeur. Des propos critiques ont été émis, surtout sur l'esquisse du règlement de l'éducation précoce spécialisée. Ont été surtout pointés du doigt la terminologie incorrecte et ambiguë de la nouvelle appellation de la profession, ainsi que le danger d'une dilution de la formation.
4. La navigation sur le nouveau site web de l'UIPC a été retravaillée et adaptée aux usagers avec un handicap visuel. Les personnes aveugles et malvoyantes devraient dorénavant pouvoir accéder aux contenus du site web sans obstacle ni difficulté.
5. Outre ces tâches, le comité directeur s'est penché sur les opérations courantes et a simultanément maintenu les échanges professionnels et collégiaux entre chacun des membres. Ces contacts, formels ou informels, ne sont pas à sous-estimer au vu des multiples changements et les défis y relatifs. En même temps, le comité directeur est conscient que dans les années à venir il devra instaurer plus d'espaces et d'occasions pour l'échange professionnel entre les membres de l'Association.